

Quant à la France, qui venait de renouveler ses capitulations avec la Porte (1673), elle se gardait bien d'irriter le terrible grand vizir dont elle avait aussi souffert les vexations. Le malheureux Nointel avait dû subir l'humiliation du « sofa ». Après avoir subi les mauvais traitements des tchaouchs à la première audience de Kara-Moustapha (2 mai 1677), tracassé, isolé, craignant le retour des avanies auxquelles ses prédécesseurs avaient été régulièrement soumis, il capitula devant les exigences du grand vizir. Une seconde audience lui fut accordée et l'ambassadeur de Louis XIV dut se contenter d'une place au bas de l'estrade. On avait beau être le représentant du plus puissant monarque de l'Europe, toute puissance se brisait contre l'intraitable hauteur des Tures. « Les puissances qui devaient lui reprocher plus tard d'avoir créé un fâcheux précédent, l'avaient devancé dans la voie des concessions. Les nations les plus civilisées, comme les plus barbares, s'inclinaient à l'avance devant cette Turquie dont elles craignaient les armes ou recherchaient les bonnes grâces¹. »

Ce fut quelques mois après ses démêlés avec la Porte que les ambassadeurs ragusains s'adressèrent à Nointel en le priant d'intervenir en leur faveur auprès de son souverain. Les lecteurs comprendront facilement que l'ambassadeur, content de ne pas avoir pour le moment d'incidents fâcheux avec la Porte, n'ait pas voulu, l'eût-il pu, prendre en main la cause de la République de Saint-Blaise. « Il s'est

frontière de Raguse, d'exiger le paiement de cette somme, et que jusqu'à sa réponse on ne pouvoit tirer les ambassadeurs de prison, et encore moins les remettre au chiaout-bachi qui alloit partir pour l'armée. » *Affaires étrangères, Turquie, Correspondance politique*, 14, fol. 143.

1. Vandal, *op. cit.*, p. 231.